SYNDICAT SUD PTT MAYOTTE

4 rue de l'Hôpital 97600 MAMOUDZOU

06 39 24 20 38 sudpttmayotte@sudptt.fr

Monsieur le Directeur régional de la Poste Mayotte

B.P. n°83 - Kawéni

97600 MAMOUDZOU

Mamoudzou, le 4 mars 2016.

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

Le syndicat SUD-PTT Mayotte dépose ce jour un préavis de grève d'une durée illimité à compter de mercredi 23 mars 2016 à 05 h 00.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des personnels, fonctionnaires et contractuels du Réseau La Poste de Mayotte. Il vient en soutien de la grève nationale et est motivé par les points suivants :

- Revendications en soutien avec nos collègues des autres départements :
  - un vrai dialogue social,
  - mise en place du treizième mois,
  - l'augmentation du point d'indice pour le calcul des salaires.
- Revendications spécifiques à Mayotte.
  - la régularisation des contrats CDD de plus de 24 mois en CDI.
  - le pesage des tournées des facteurs comme convenu fin décembre 2014,
  - l'arrêt de la surcharge de travail,
  - la mise en place de moyens pour un fonctionnement normal de la Banque Postale (locaux, formation du personnel, ...)
  - la mise en place à Mayotte d'une Commission Territoriale de Pilotage et de Concertation (C.T.P.C)
  - l'amélioration des conditions de travail,
  - la mise en place de plans de formation du personnel,
  - la participation aux frais de repas (cantine, tickets restaurant, ou équivalent local),
  - la révision de la classification des facteurs et factrices (grade de base ACC 2.1 minimum)
  - la mise en place d'une retraite complémentaire,
  - la répartition entre tous les agents de la Poste de la part variable,
  - la répartition du commissionnement des Douanes entre tous les agents concernés,

Soyez assuré, Monsieur le Directeur, de notre parfaite considération.

Le Secrétaire SUD PTT Mayotte.
Mounir Moussa MOGNE